



CFA  
d'Elliant



**APPRENTISSAGE**

**Valorisez vos études**



**CAPA Métiers de l'Agriculture  
BAC PRO Agroéquipement  
BAC PRO Maintenance des Matériels Agricoles**



Contact

**MFR CFA d'ELLIANT**

13 rue Saint Yves  
29370 ELLIANT

[mfr.elliant@mfr.asso.fr](mailto:mfr.elliant@mfr.asso.fr)  
[www.mfr-elliant.com](http://www.mfr-elliant.com)

# **SOMMAIRE**

- 1. Délai d'accès aux formations par apprentissage**
- 2. Modalité pour l'entrée en formation**
- 3. Durée de la formation et adaptation possible**
- 4. Modalités pédagogiques – Délivrances des diplômes**
- 5. CAPA Métiers de l'Agriculture**
- 6. BAC PRO Agroéquipement**
- 7. BAC PRO Maintenance des Matériels Agricoles**
- 8. Statut d'apprenti(e)**
- 9. Frais pédagogiques – Aides diverses**
- 10. Mobilité**
- 11. Formation Sauveteur Secouriste au Travail**
- 12. Emploi du temps année 2020 - 2021**

# 1. Délai d'accès aux formations par apprentissage

Les entrées en formation par apprentissage peuvent se faire jusqu'à trois mois après le début de la formation et deux mois avant le début de la formation.

# 2. Modalités pour l'entrée en formation

Un entretien permet de vérifier la conformité du projet personnel avec les attendus de la formation. L'entrée en formation est conditionnée à la signature d'un contrat d'apprentissage.

# 3. Durée de la formation et adaptation possible

Le parcours standard du contrat d'apprentissage est de 2 ans. Sa durée peut être portée à 3 ans ou réduite à 1 an en fonction du niveau initial de l'apprenant.

# 4. Modalités pédagogiques

Les séquences pédagogiques au CFA sont construites à partir de temps de face à face, de visites en entreprises, de travaux pratiques, de voyages d'études ou encore de temps d'individualisation. Une place importante est accordée à la pédagogie de l'alternance : utilisation de fiches-navettes entre le CFA et l'entreprise, annonce des thèmes abordés dans les prochaines semaines de présence au CFA, annonces des épreuves à venir, comptes rendus du travail effectué au CFA, insertion dans le livret d'apprentissage de fiches d'activités....

## 4.1. Délivrance des diplômes CAPA et BAC PRO

Le CAPA Métiers de l'Agriculture et le Bac Professionnel Agroéquipement sont des diplômes du Ministère de l'Agriculture.

Ils regroupent plusieurs épreuves.

Une partie des épreuves se déroule sous forme de contrôles continus (50 % de la note finale) et une autre partie sous forme d'examen terminal (50 % de la note finale).

L'examen est attribué pour une note finale supérieure ou égale à 10.

Le BAC PRO Maintenance des Matériels Agricoles est un diplôme de l'Education Nationale. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il y a 7 épreuves terminales obligatoires.

L'examen est attribué pour une note finale supérieure ou égale à 10.

Les candidats aux BAC PRO peuvent passer une épreuve de rattrapage dite "Epreuve de contrôle".

## 5. CAPA Métiers de l'Agriculture

### a) Objectif et contenu

Le CAPA Métiers de l'Agriculture est un diplôme du Ministère de l'Agriculture de Niveau 3 par alternance. Il forme des salarié(e)s agricoles capables d'assurer les activités courantes sur un élevage bovin : alimentation, surveillance et soins aux animaux, conduite et entretien d'engins agricoles. Ils veillent également à la qualité de l'environnement et aux règles de sécurité et d'hygiène.

Cette formation vise l'obtention d'un premier diplôme en vue d'une insertion professionnelle ou d'une poursuite d'études.

### b) Conditions d'admission

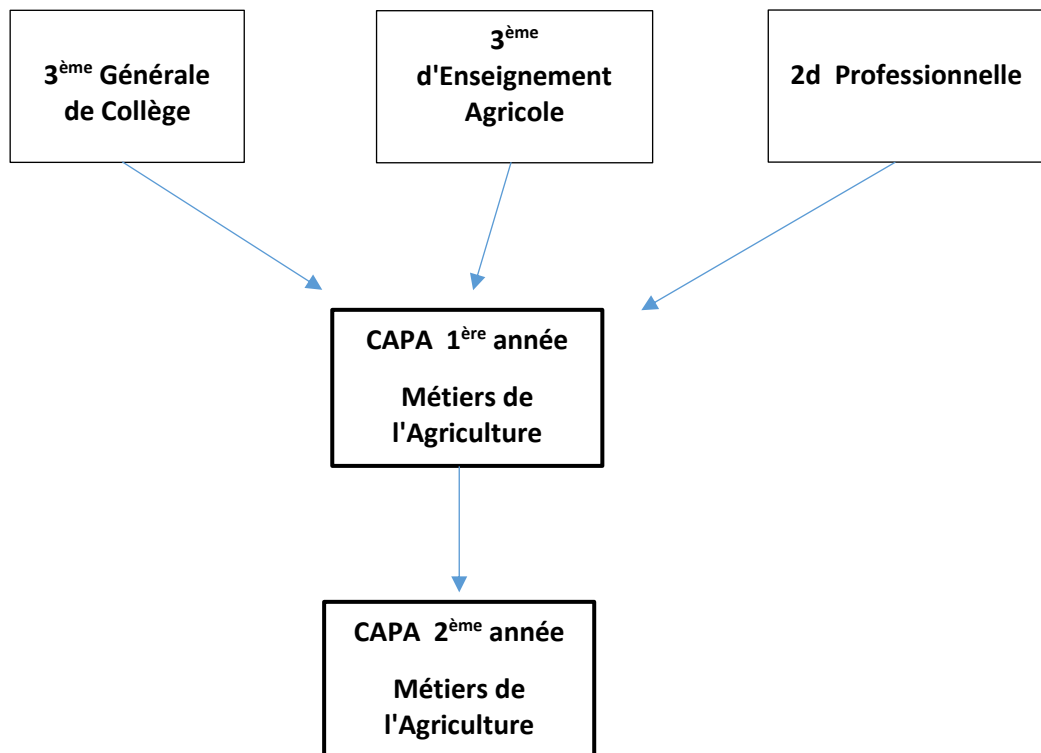
Etre âgé de 16 ans ou être âgé de 15 ans minimum au 31 décembre de l'année de l'inscription et avoir effectué une 3<sup>ème</sup>.

Toute personne âgée de moins de 30 ans à la signature du contrat.

Avoir signé un contrat d'apprentissage pour la durée de la formation avec un employeur.

Etre titulaire d'un CAP ou avoir un niveau BEP ou avoir suivi une classe de seconde (les personnes ne justifiant pas de ces diplômes ou durée de formation doivent attester d'une année d'activité à temps plein dans une ETA ou CUMA).

Après une classe de 3<sup>ème</sup> ou un CAPA Métiers de l'Agriculture.



. Faire une demande d'entrée en formation auprès du CFA  
(contact Responsable de la formation CAPA : Nicolas CHARBONNIER au 02.98.94.18.68)

. Faire un entretien de positionnement.

. Pour toutes autres questions contact : Annie ABALAIN au 02.98.94.18.68

### c) Programme de formation

Le cursus du CAPA Métiers de l'Agriculture est organisé en semestres. Il comporte 910 heures de cours en face à face répartis sur 26 semaines définies par un calendrier annuel et 42 semaines de formation pratique en entreprise.

Les enseignements sont regroupés en 2 unités (Enseignement Général et Enseignement Professionnel) composées de plusieurs modules. Chaque module est évalué en cours de formation (CCF). Les contenus de ces modules sont observables dans le référentiel de formation national.

#### Enseignement général :

- . Français – Expression
- . Anglais
- . Education Physique et Sportive
- . Biologie du sport
- . Histoire – Géographie – Instruction civique.
- . Economie générale
- . Mathématiques
- . Informatique

#### Enseignement professionnel :

- . Agroéquipement
- . Technologie – Ajustage
- . Mécanique
- . MIP (Elevage)
- . Phytotechnie
- . Agronomie
- . Secourisme

MATIERES GENERALES		MATIERES PROFESSIONNELLES	
Français	43 h	Agroéquipement	130 h
Anglais	43 h	Technologie – Ajustage	108 h
EPS	43 h	Mécanique	22 h
Mathématiques	65 h	MIP (élevage)	43 h
Informatique	22 h	Phytotechnie	43 h
Biologie	22 h	Agronomie	22 h
Ecologie	43 h	Secourisme	43 h
Histoire – Géographie	65 h	Accompagnement personnalisé	43

### d) Débouchés

Ouvrier ou ouvrière agricole dans une exploitation agricole à dominante élevage.

Conducteur ou conductrice d'engins agricoles dans une exploitation agricole, une entreprise de travaux agricoles, une coopérative d'utilisation de matériel agricole.

### e) Poursuite d'études

Admission en classe de Bac Pro Agroéquipement ou en BP REA (Responsable d'exploitation agricole), Bac Pro CGEA

## 6. Bac Pro Agroéquipement

### a) Objectif et contenu

Le Bac Pro Agroéquipement est un diplôme du Ministère de l'Agriculture de Niveau 4, par alternance. C'est une formation rémunérée qui vise à acquérir des capacités nécessaires pour une utilisation optimale en sécurité des tracteurs et matériels agricoles. Il vise également à en assurer l'entretien et la maintenance et d'une façon générale, à gérer un parc de matériels.

Le Bac Pro Agroéquipement permet d'acquérir les bases techniques et scientifiques, permet d'acquérir les compétences pratiques en agroéquipement et permet de connaître et d'analyser le fonctionnement d'une entreprise (exploitation agricole, entreprise de travaux agricoles, Cuma, concession).

Le diplôme permet aussi de prétendre à l'encadrement (chef d'équipe) ou à l'installation aidée en agriculture.

Il permet d'entrer dans la vie active pour des emplois relatifs à la conduite ou à la maintenance d'engins d'exploitation agricoles : conducteur d'engins, mécanicien agricole, magasinier.

Les apprentis sont formés au diplôme de Sauveteur-Secouriste du Travail.

Les apprentis ont la possibilité d'obtenir le BEPA (Travaux Agricoles et Conduite d'engins) en cours de formation (fin de première).

### b) Conditions d'admission

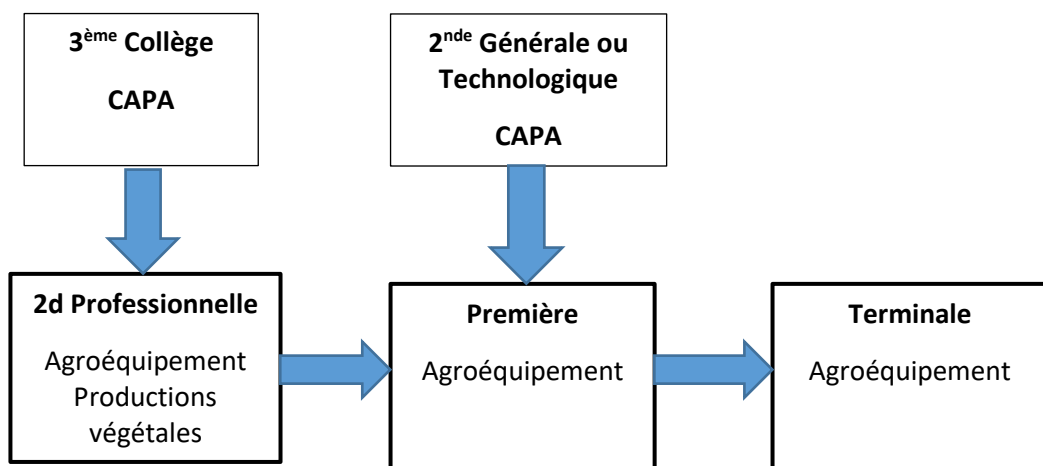
Etre âgé de 16 ans ou être âgé de 15 ans minimum au 31 décembre de l'année de l'inscription et avoir effectué une 3<sup>ème</sup>.

Toute personne âgée de moins de 30 ans à la signature du contrat.

Avoir signé un contrat d'apprentissage pour la durée de la formation avec un employeur.

Etre titulaire d'un CAP ou avoir un niveau BEP ou avoir suivi une classe de seconde (les personnes ne justifiant pas de ces diplômes ou durée de formation doivent attester d'une année d'activité à temps plein dans une ETA ou CUMA).

Après une classe de 3<sup>ème</sup> ou un CAPA Métiers de l'Agriculture.



. Faire une demande d'entrée en formation auprès du CFA

(Contact Responsable de la formation BAC PRO Agroéquipement : Jimmy SALIOU au 02.98.94.18.68)

. Faire un entretien de positionnement.

. Contact pour toutes autres questions : Annie ABALAIN au 02.98.94.18.68

### c) Programme de formation

Le cursus du Bac Professionnel Agroéquipement est organisé en semestres. Il comporte 1 900 heures de cours en face à face répartis sur 53 semaines définies par un calendrier annuel et 88 semaines de formation en entreprise.

Les enseignements sont regroupés en 2 unités (Enseignement Général et Enseignement Professionnel) composées de plusieurs modules. Chaque module est évalué en cours de formation (CCF). Les contenus de ces modules sont observables dans le référentiel de formation national.

#### Seconde :

#### Première et Terminale

##### Enseignement général

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| . Français – Expression                        | . Français - Documentation    |
| . Anglais                                      | . Anglais                     |
| . Education Physique et Sportive               | . Education Phys. et Sportive |
| . Biologie du sport                            | . Education Socioculturelle   |
| . Education Socioculturelle                    | . Histoire - Géographie       |
| . Histoire – Géographie – Instruction civique. | . Mathématiques               |
| . Economie générale                            | . Informatique                |
| . Mathématiques                                | . Biologie - Ecologie         |
| . Physique – Chimie                            | . Physique - Chimie           |
| . Informatique                                 |                               |

##### Enseignement professionnel :

- |  |  |
|--|--|
| . Economie de la production                | . Economie de filière  |
| . Biologie – Ecologie                      | . Techniques des agroéquipements<br>(hydraulique, motorisation, électricité) |
| . Agronomie – Conduite production agricole | . Maintenance des matériels  |
| . Agroéquipement                           | . Itinéraires cultureux  |
| . Ajustage                                 | . Gestion d'entreprise agricole  |
| . Sécurité sur le lieu de travail          | . Les énergies renouvelables   |
| . Secourisme                               |  |

MATIERES GENERALES		MATIERES PROFESSIONNELLES	
Français	132 h	Economie	78 h
Educ. Socio culturelle	72 h	Technologie-Maintenance	258 h
Anglais	118 h	Agroéquipement	235 h
EPS	90 h	Agronomie	56 h
Mathématiques	160 h	Gestion	48 h
Informatique	60 h	Secourisme	28 h
Physique-Chimie	128 h	Accompagnement personnalisé	265 h
Biologie-Ecologie	74 h		
Histoire – Géographie	98 h		



d) **Déroulement de la formation**

La formation se déroule sur 2 ou 3 ans (selon les conditions d'admission) en alternance : formation théorique au CFA et formation pratique en entreprise.

L'apprentissage peut être effectué dans une entreprise de travaux agricoles, une CUMA, un groupement d'employeurs, une exploitation agricole, chez un concessionnaire, etc...

L'apprenti participe aux travaux et acquiert une formation pratique à raison de 31 semaines en Seconde, 29 semaines en Première et 27 semaines en Terminale.

Il est possible de débiter le contrat d'apprentissage en Juillet.

Le CFA dispense une formation théorique ainsi que des compléments de formation pratique à raison de 16 semaines en Seconde, 17 semaines en Première et 19 semaines en Terminale.

Le rythme d'alternance en général est de 2 semaines en entreprise puis 2 semaines au CFA.

e) **Débouchés**

Emploi dans le secteur privé : exploitation agricole, entreprise de travaux agricoles, forestiers, paysagers, coopérative d'utilisation de matériel agricole, entreprise de distribution d'agroéquipement et de fournitures pour l'agriculture, station de stockage et de conditionnement de produits agricoles.

Emploi dans le secteur public : collectivités territoriales.

f) **Poursuite d'études**

Une poursuite d'études peut être envisagée en agroéquipement : CQP conducteur d'engins agricoles, CQP technicien de maintenance de matériel agricole, BTS GDEA (Génie des Equipements Agricoles).

## 7. Bac Professionnel Maintenance Matériels Agricoles

### a) Programme de formation

Le cursus du BAC PRO Maintenance des Matériels Agricoles est organisé en semestres.

Il comporte 1 365 heures de cours en face à face répartis sur 39 semaines. C'est un diplôme de l'Education Nationale de Niveau 4.

Les enseignements sont regroupés en 2 unités (Enseignement Général et Enseignement Professionnel) composées de plusieurs modules. Les épreuves d'examen se déroulent en épreuves ponctuelles terminales. Pour certaines candidatures, la présentation au CAP Mécanicien en Tracteurs et Matériels Agricoles peut être envisagée à la fin de la classe de Première.

Les contenus de ces modules sont observables dans le référentiel de formation national.

#### Enseignement général :

- . Français – Expression
- . Anglais
- . Education Physique et Sportive
- . Histoire – Géographie – Instruction civique.
- . Mathématiques
- . Arts appliqués
- . Hygiène et prévention

#### Enseignement professionnel :

- . Gestion d'entreprise
- . Physique
- . Mécanique (Technologie et activités en atelier)
- . Motorisation (Technologie et activités en atelier)
- . Hydraulique (Technologie et activités en atelier)
- . Electricité (Technologie et activités en atelier)
- . Etude de système
- . Electronique embarquée
- . Diagnostic
- . Etude de transmission et cinématique
- . Sécurité et prévention (SST)

MATIERES GENERALES		MATIERES PROFESSIONNELLES	
Français	98 h	Agroéquipement	16 h
Anglais	65 h	Technologie – Maintenance	358 h
EPS	65 h	Diagnostic – Réparation	98 h
Mathématiques	98 h	Economie	98 h
Informatique	33 h	Prévention Santé Environnement	33 h
Physique – Chimie	82 h	Accompagnement personnalisé	163 h
Arts Appliqués	65 h		
Histoire – Géographie	98		

### b) Débouchés

Le titulaire du Bac Pro Maintenance des Matériels Agricoles pourra trouver un emploi dans des entreprises de ventes, de distribution et de location de matériels, de maintenance ou des entreprises utilisatrices de matériels dans des domaines d'activités comme la gestion, les interventions techniques et les conseils.

### c) Poursuite d'études

Possibilité de poursuivre en BTS TSMA (Techniques et Services en Matériels Agricoles), en Certificat de Spécialisation ou en Certificat de Qualification Professionnelle.

## 8. Statut d'apprenti(e)s

### La rémunération des apprentis

Le salaire minimum perçu est exprimé en pourcentage du SMIC ou du SMC (Salaire Minimum Conventionnel de l'emploi occupé) pour les plus de 21 ans.

Le SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 1 539,42 euros/brut/mois pour 35 h/semaine.

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, l'apprenti (e) bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge : en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le changement de salaire prend effet le premier jour du mois qui suit l'anniversaire de l'apprenti.

Ex. un jeune de 20 ans, en 2<sup>e</sup> année d'apprentissage touche 51 % du SMIC. Le 20 janvier, jour de son anniversaire, il atteint ses 21 ans. A partir du 1<sup>er</sup> février de la même année, le jeune apprenti verra son salaire passer à 61 % du SMIC.

Classe	Année d'exécution du contrat	Apprenti(e) de < 18 ans	Apprenti(e) de 18 à 20 ans	Apprenti(e) de 21 à 25 ans	Apprenti(e) de 26 ans et +
<b>CAPA 1 Seconde Pro</b>	<b>1<sup>ère</sup> année</b>	27 %	43 %	53 %	100 %
<b>CAPA 2 Première Bac Pro</b>	<b>2<sup>ème</sup> année</b>	39 %	51 %	61 %	100 %
<b>Terminale Bac Pro</b>	<b>3<sup>ème</sup> année</b>	55 %	67 %	78 %	100 %

A noter : Il s'agit d'une rémunération minimale. Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.

#### Valeur du SMIC :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le montant du SMIC horaire brut en fonction de l'âge

Montant du SMIC		
16 ans et moins	17 ans	18 ans et plus
8,12 €	9,14 €	10,15 €

### Succession de contrats

Dans le cadre de sa formation, un jeune peut choisir d'effectuer plusieurs contrats d'apprentissage.

. si le nouveau contrat est signé avec le même employeur que le précédent contrat, alors la rémunération doit être égale à la rémunération qu'il touchait en dernière année du précédent contrat. Sauf si le salaire en fonction de l'âge est plus avantageux.

. si le contrat est signé avec un employeur différent, alors la paie de l'apprenti doit être au moins égale à la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre durant la dernière année de son précédent contrat. Sauf si le salaire en fonction de l'âge est plus avantageux.

## 9. Frais pédagogiques – Aides diverses

La formation est gratuite pour l'apprenant. Il est rémunéré par son entreprise d'apprentissage et son salaire est déterminé en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage tient compte de son âge et de son année d'entrée en formation. Vous pouvez vous reporter à la page suivante pour vous faire une idée de votre salaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020, les frais d'hébergement, de restauration et de premier équipement seront pris en charge par les Opérateurs de Compétence (OPCO).

- Repas = 31 € x nombre semaines de formation
- Repas + Hébergement = 78 € x nombre semaines de formation
- Frais de fonctionnement = 345 € pour l'année
- Adhésion = 30 €

Le Dispositif Agri-Mobili-Jeune est un dispositif mis en place par Action Logement à destination des apprentis, alternants sous forme d'un coup de pouce financier allant jusqu'à 100 euros par mois. Les conditions d'accès à cette aide sont très simples : il suffit d'avoir moins de 30 ans, un contrat d'apprentissage ou d'alternance avec une entreprise du secteur agricole, et pris possession de son logement dans les 6 derniers mois. C'est une démarche totalement dématérialisée ayant un délai de validation de dossier de 48h ouvrées. En plus de l'aide Agri-Mobili-Jeune qui est cumulable avec les APL et les ALS.

Lorsqu'un apprenti/alternant n'est pas en mesure d'avoir un garant parmi ses proches, ce dispositif lui permet de s'en abstenir sous certaines conditions.

### Aides diverses aux apprentis

Aide au financement du permis de conduire de 500 € : être âgé d'au moins 18 ans, être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et être engagé dans la préparation du permis B.

Prime d'activité : être majeur et percevoir un salaire d'au moins 932,29 € net/mois (attention l'ensemble des revenus du foyer sont pris en compte).

Autres aides possibles : Aide au logement, Allocations familiales, Carte étudiant des métiers, autres aides voir avec Mission Locale et/ou Conseil Général.

### Le Contrat d'Apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée (CDD) avec une période d'essai de 45 jours.

L'apprenti doit avoir moins de 29 ans au jour de son entrée en apprentissage.

La rupture du contrat peut s'effectuer :

- A la demande de l'employeur ou de l'apprenti pendant la période d'essai
- Au-delà de la période d'essai, par accord des 2 parties

Les apprentis sont des salariés. Ils ont donc droit à :

- . des congés payés
- . des RTT
- . Ils cotisent pour leur retraite

## Quels avantages à effectuer sa formation en apprentissage

- . obtenir un diplôme dans une situation de travail en étant rémunéré
- . avoir la possibilité d'enchaîner plusieurs contrats et de préparer plusieurs diplômes successifs
- . être accompagné par un maître d'apprentissage qui facilite l'insertion dans l'entreprise
- . le salaire de l'apprenti n'est pas soumis à cotisations salariales (salaire net égal au salaire brut)
- . le salaire de l'apprenti n'est pas imposable, dans la limite du SMIC, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents.

Un maître d'apprentissage est désigné par l'entreprise. Il sera le référent et le responsable de votre formation.

***L'apprentissage est la voie privilégiée d'accès à l'emploi !***

## Aides versées aux employeurs

### **Exonérations de charges**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 : **l'aide unique aux employeurs d'apprentis** remplace l'aide TPE jeunes apprentis, la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et le crédit d'impôt apprentissage.

### **3 conditions à remplir pour en bénéficier**

1. Etre une entreprise de moins de 250 salariés
2. Recruter un apprenti préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau CAP ou BAC
3. Avoir conclu un contrat d'apprentissage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2020, nouvelles aides gouvernementales :

### **Pour un apprenti en 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage en 2020/2021**

En apprentissage, il faut distinguer l'année de contrat et l'année de formation.

Les aides de l'Etat, pour cette année, concernent une première année de contrat.

Par contre, le salaire est en fonction de l'âge, mais aussi de l'année de formation.

**Donc pour un jeune qui entre en première année de formation et qui signe un contrat d'apprentissage cette même année (ex. CAPA 1, 2d Pro) mais doit toucher un salaire de 1<sup>ère</sup> année de formation**

*Pour les montants de salaires et de charges, la source est le site national "portail de l'alternance" au 10/06/2020.*

#### **1. Jeune de moins de 18 ans**

Salaire brut annuel : 4 988 € + charges patronales 2 072 € - exonération de charges sociales 1 995 € - aide unique 5 000 € = 65 € annuels, soit 5,42 €/mois.

#### **2. Jeune de 18 à 20 ans**

Salaire brut annuel : 7 943 € + charges patronales 3 300 € - exonération de charges sociales 3 177 € - aide unique 8 000 € = 66 € annuels, soit 5,50 €/mois.

#### **3. Jeune de 21 à 25 ans**

Salaire brut annuel : 9 791 € + charges patronales 4 068 € - exonération de charges sociales 3 916 € - aide unique 8 000 € = 1 943 € annuels, soit 161,92 €/mois.

#### **4. Jeune de 26 ans et plus**

Salaire brut annuel : 18 473 € + charges patronales 7 675 € - exonération de charges sociales 7 389 € - aide unique 8 000 € = 10 759 € annuels, soit 896,58 €/mois.

**Pour un apprenti qui entre en 2<sup>ème</sup> année de formation et qui signe un premier contrat d'apprentissage cette même année (ex. CAPA 2, Première BAC PRO), il est donc en 1<sup>ère</sup> année de contrat mais doit toucher un salaire de 2<sup>ème</sup> année de formation**  
*Pour les montants de salaires et de charges, la source est le site national "portail de l'alternance" au 10/06/2020.*

**5. Jeune de moins de 18 ans**

Salaire brut annuel : 7 204 € + charges patronales 3 307 € - exonération de charges sociales 2 911 € - aide unique 5 000 € = 2 600 € annuels, soit 216,67 €/mois.

**6. Jeune de 18 à 20 ans**

Salaire brut annuel : 9 421 € + charges patronales 4 325 € - exonération de charges sociales 3 806 € - aide unique 8 000 € = 1 940 € annuels, soit 161,67 €/mois.

**7. Jeune de 21 à 25 ans**

Salaire brut annuel : 11 269 € + charges patronales 5 173 € - exonération de charges sociales 4 552 € - aide unique 8 000 € = 3 890 € annuels, soit 324,17 €/mois.

**8. Jeune de 26 ans et plus**

Salaire brut annuel : 18 473 € + charges patronales 8 480 € - exonération de charges sociales 7 463 € - aide unique 8 000 € = 11 490 € annuels, soit 957,50 €/mois.

**Pour un apprenti qui entre en 3<sup>ème</sup> année de formation et qui signe un premier contrat d'apprentissage cette même année (ex. Terminale BAC PRO), il est donc en 1<sup>ère</sup> année de contrat mais doit toucher un salaire de 3<sup>ème</sup> année de formation**  
*Pour les montants de salaires et de charges, la source est le site national "portail de l'alternance" au 10/06/2020.*

**9. Jeune de moins de 18 ans**

Salaire brut annuel : 10 160 € + charges patronales 4 664 € - exonération de charges sociales 4 105 € - aide unique 5 000 € = 5 719 € annuels, soit 476,58 €/mois.

**10. Jeune de 18 à 20 ans**

Salaire brut annuel : 12 377 € + charges patronales 5 682 € - exonération de charges sociales 5 000 € - aide unique 8 000 € = 5 059 € annuels, soit 421,58 €/mois.

**11. Jeune de 21 à 25 ans**

Salaire brut annuel : 14 409 € + charges patronales 6 615 € - exonération de charges sociales 5 821 € - aide unique 8 000 € = 7 203 € annuels, soit 600,25 €/mois.

**12. Jeune de 26 ans et plus**

Salaire brut annuel : 18 473 € + charges patronales 8 480 € - exonération de charges sociales 7 463 € - aide unique 8 000 € = 11 490 € annuels, soit 957,50 €/mois.

**Simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs sur : [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)**

L'ASP (Agence de Services et de Paiements) verse l'aide à l'employeur en avance de la rémunération et vérifie ensuite la présence du salarié sur la base de la déclaration sociale nominative (DSN).  
L'employeur doit penser à transmettre chaque mois la DSN de l'apprenti aux organismes sociaux (Ursaff, MSA, CPAM, etc...) et il doit consulter ses mails.

## 10. Mobilité

Dans chaque formation du CFA, des voyages d'études peuvent avoir lieu, selon les objectifs visés. Des stages individuels en mobilité peuvent également être organisés.

Grâce à la coopération des établissements de formation et des entreprises, les échanges européens permettent la mobilité des personnes désireuses d'acquérir une expérience professionnelle en Europe pour :

- se préparer à des métiers internationaux
- enrichir ses méthodes de travail
- développer des compétences linguistiques et sociales (maturité, autonomie)

### La mobilité européenne pour qui ?

La mobilité européenne s'adresse à l'ensemble des jeunes apprenants.

Pour les apprenants de BAC PRO, au retour de leur mobilité européenne, une évaluation pour l'Unité Facultative sera faite au CFA. La note  $\geq 10$  comptera pour l'examen du Bac Pro.

Les formations par apprentissage au CFA d'Elliant, ce sont : des visites régulières dans les entreprises, des exploitations agricoles, une pédagogie adaptée aux rythmes de chaque apprenant, des journées dans les salons pour se tenir au courant des dernières nouveautés, des voyages d'études pour découvrir des constructeurs et des stages à l'étranger pour s'ouvrir à l'international.



# 11. Formation Sauveteur Secourisme du Travail

La formation Sauveteur Secouriste du Travail est dispensée à l'ensemble de nos apprenants au cours de leur parcours au sein du CFA.

D'une durée de 14 heures, cette formation pratique permet de :

- Maîtriser la **conduite à tenir** et les gestes de **premiers secours**
- Savoir qui et comment **alerter** dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise
- **Repérer les situations dangereuses** dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise
- Participer à la mise en œuvre d'**actions de prévention** et de protection

La réussite aux évaluations de mises en pratique pendant la formation permet d'obtenir le **certificat** de SST valable 2 ans et renouvelable.





# 12. Emploi du temps année 2020 – 2021



Sous réserve de modifications

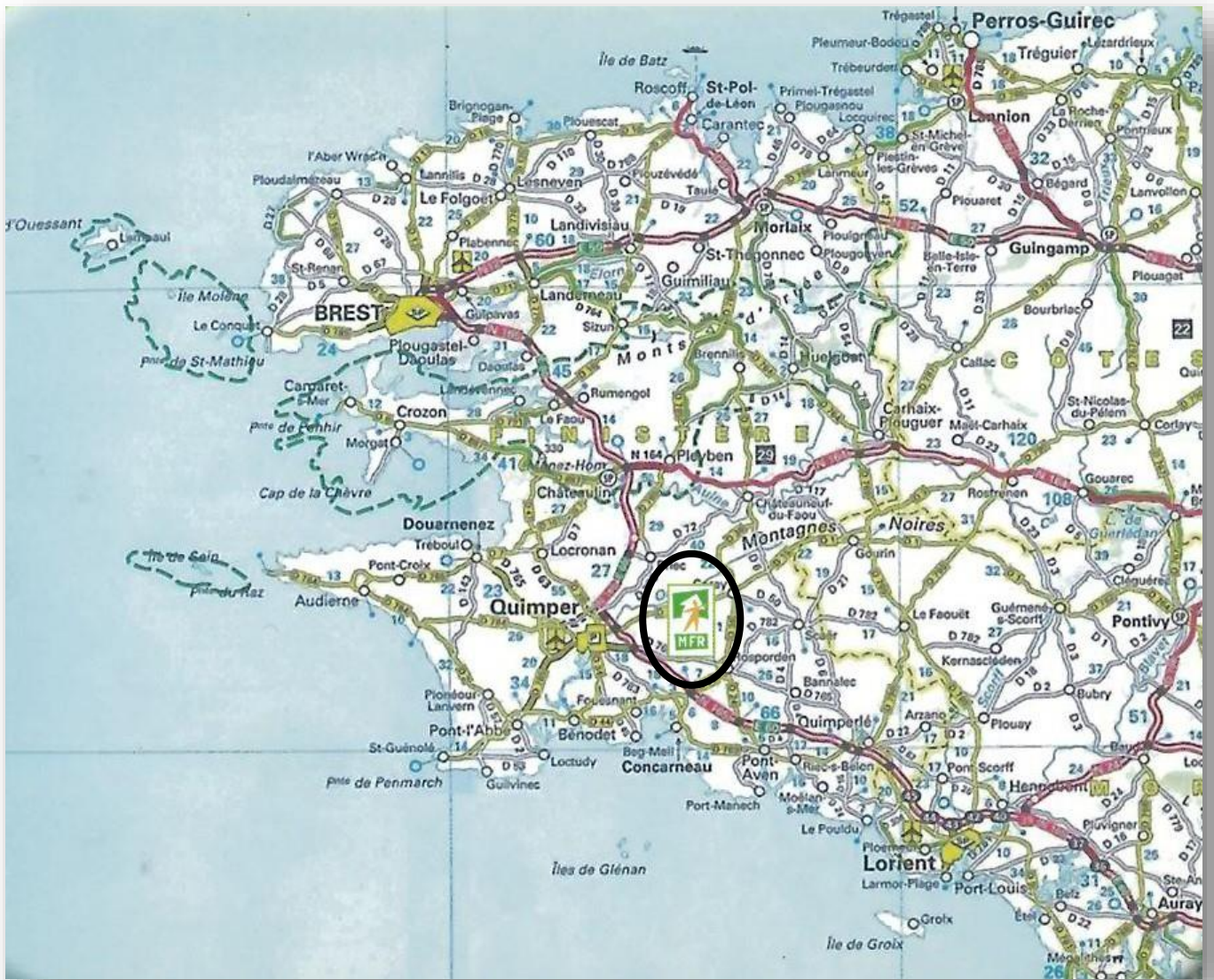
MFR d'Elliant Calendrier 2020 - 2021							
PROVISOIRE							04/06/2020
4ème	CAPA	BAC PRO AE			BAC PRO M		
3ème	1er/2è année	Seconde	Première	Terminale	2ème année	3ème année	
Du 31 Août au 04 Sept. 20	x	1	1	Entreprise	Entreprise	Entreprise	1
Du 07 au 11 Sept. 20	1	Entreprise	Entreprise	1	1	1	Entreprise
Du 14 au 18 Sept. 20	2	Entreprise	Entreprise	2	2	2	Entreprise
Du 21 au 25 Sept. 20	Stage	2	2	Entreprise	Entreprise	Entreprise	2
Du 28 Sept. au 02 Oct. 20	Stage	3	3	Entreprise	Entreprise	Entreprise	3
Du 05 au 09 Oct. 20	3	Entreprise	Entreprise	3	3	3	Entreprise
Du 12 au 16 Oct. 20	4	Entreprise	Entreprise	4	4	4	Entreprise
Du 19 au 23 Oct. 20	Stage	4	4	Entreprise	Entreprise	Entreprise	4
Du 26 au 30 Oct. 20	Toussaint	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise
Du 02 au 06 Nov. 20	Stage	5	5	Entreprise	Entreprise	Entreprise	5
Du 09 au 13 Nov. 20	Stage	Entreprise	LM : MFR JV : Entreprise	LM : Entreprise JV : MFR	LM : Entreprise JV : MFR	LM : Entrep JV : MFR	LM : MFR JV : Entrep
Du 16 au 20 Nov. 20	5	Entreprise	Entreprise	6	6	6	Entreprise
Du 23 au 27 Nov. 20	Stage	6	7	Entreprise	Entreprise	Entreprise	7
Du 30 Nov. au 04 Déc. 20	Stage	7	8	Entreprise	Entreprise	Entreprise	8
Du 07 au 11 Déc. 20	6	Entreprise	Entreprise	7	7	7	Entreprise
Du 14 au 18 Déc. 20	7	Entreprise	Entreprise	8	8	8	Entreprise
Du 21 au 25 Déc. 20	Noël	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise
Du 28 Déc. au 01 Janv. 21	Noël	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise
Du 04 au 08 Janv. 21	Stage	8	9	Entreprise	Entreprise	Entreprise	9
Du 11 au 15 Janv. 21	8	Entreprise	10	Entreprise	Entreprise	Entreprise	10
Du 18 au 22 Janv. 21	Stage	Entreprise	Entreprise	9	9	9	Entreprise
Du 25 au 29 Janv. 21	Stage	Entreprise	Entreprise	10	10	10	Entreprise
Du 01 au 05 Fév. 21	Stage	Entreprise	11	Entreprise	11	Entreprise	11
Du 08 au 12 Fév. 21	9	9	12	Entreprise	Entreprise	Entreprise	12
Du 15 au 19 Fév. 21	Stage Visites	Entreprise / visite	Entreprise / Visite	Entreprise / Visite	Entreprise / Visite	Entreprise / Visite	Entreprise / Visite
Du 22 au 26 Fév. 21	Stage	10	13	11	Entreprise	11	Entreprise
Du 01 au 05 Mars 21	Hiver	Entreprise	Entreprise	Hiver	Hiver	Entreprise	Entreprise
Du 08 au 12 Mars 21	10	Entreprise	Entreprise	12	12	12	Entreprise
Du 15 au 19 Mars 21	Stage	Entreprise	Entreprise	13	13	13	Entreprise
Du 22 au 26 Mars 21	Stage	11	14	Entreprise	Entreprise	Entreprise	13
Du 29 Mars au 02 Avril 21	Stage	Entreprise	15	Entreprise	14	Entreprise	14
Du 05 au 09 Avril 21	11	Entreprise	Entreprise	14	15	14	Entreprise
Du 12 au 16 Avril 21	Stage	12	Entreprise	15	16	15	Entreprise
Du 19 au 23 Avril 21	Stage	Entreprise	16	Entreprise	Entreprise	Entreprise	15
Du 26 au 30 Avril 21	Stage	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise
Du 03 au 07 Mai 21	Printemps	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise
Du 10 au 14 Mai 21	12	Entreprise	17	Entreprise	17	Entreprise	Entreprise
Du 17 au 21 Mai 21	13	Entreprise	Entreprise	16	18	16	Entreprise
Du 24 au 28 Mai 21	Stage	13	Entreprise	17	Entreprise	17	16
Du 31 Mai au 04 Juin 21	Stage	Entreprise	18	Entreprise	19	Entreprise	17
Du 07 au 11 Juin 21	Stage	Entreprise	Entreprise	18	Entreprise	18	18
Du 14 au 18 Juin 21	14	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	19
Du 21 au 25 Juin 21	15	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	19	Entreprise
Du 28 au 02 Juillet 21	x	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise	Entreprise

**JOURS FERIES :**

Lundi de Pâques : 5 avril

Jeudi de l'Ascension : 13 mai

Lundi de Pentecôte : 24 mai



**Lignes SNCF** : Brest – Landerneau – Quimper

Morlaix – Landerneau – Quimper

Morbihan – Rosporden

**Ligne de cars** : Brest – Quimper (A/R)

Navette organisée par le CFA d'Elliant de Quimper et Rosporden vers Elliant le lundi et vendredi



Etablissement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture



Ne pas jeter sur la voie publique

Réalisation par A.ABALAIN – Mars 2020.